



21 février 2020

(20-1338)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

JAPON: LOI SUR LES DESSINS ET MODÈLES (LOI N° 125 DE 1959)

Membre présentant la notification	JAPON
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les dessins et modèles (Loi n° 125 de 1959)
Objet	Dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/JPN/20_1300_00_e.pdf (anglais) https://ip-documents.info/2020/IP/JPN/20_1300_00_x.pdf (japonais)
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/JPN/43 , IP/N/1/JPN/D/9
Brève description du texte juridique notifié La Loi sur les dessins et modèles a été révisée pour permettre l'échange de renseignements concernant une déclaration de priorité entre des pays de l'Union constituée au titre de la Convention de Paris, ou des organisations internationales compétentes en matière de droits de propriété intellectuelle.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais et japonais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2020
Autre date	Adoption: 30 mai 2018

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	17 février 2020
--	-----------------

Autres renseignements	Cette traduction en anglais de la Loi sur les dessins et modèles a été effectuée (y compris les révisions apportées par la Loi n° 33 de 2018 (entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2020)).
Organisme ou autorité responsable	Division de la politique internationale Office japonais des brevets 3-4-3 Kasumigaseki Chiyoda-ku Tokyo 100-8915, Japon Téléphone: +81-3-3581-1101 Fax: +81-3-3581-0762

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.